



Hénin-Beaumont

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Affaire suivie par :

Simon BANCQUART - Directeur

Tél. : 03.91.83.01.80.

[assemblee@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:assemblee@mairie-heninbeaumont.fr)

Le 27 juin 2020

**AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**(Article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales ; article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020)**

**CONVOCATION**

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil municipal qui se tiendra à l'hôtel de ville, dans les salons d'honneur, à huis clos et en retransmission publique audiovisuelle, le :

**VENDREDI 3 JUILLET 2020 A 09h00**  
**Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville**

La loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 a prorogé l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19.

L'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 dispose que :

« [...] le maire, [...] peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister [...]. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. [...] »

En application de ces dispositions, la séance du conseil municipal du vendredi 3 juillet 2020 se tiendra à huis clos sanitaire « physique ». Néanmoins, la séance sera retransmise en direct au public par voie audiovisuelle.

En application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 les commissions municipales prévues par l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales ne seront pas saisies des affaires qui leur sont habituelles soumises et qui composent l'ordre du jour du conseil municipal précisé ci-après.



**- ORDRE DU JOUR -**

**I - Administration générale et finances**

- Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2020
- Compte de gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Affectation des résultats 2019
- Budget primitif 2020
- Fixation des taux pour 2020
- Provision pour risque contentieux
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables - exercice 2020
- Débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal
- Subventions aux associations sportives
- Subventions aux associations locales
- Subvention exceptionnelle à la société nationale d'entraide de la médaille militaire
- Fonds de soutien aux projets d'initiative citoyenne -FSPIC
- CAHC - montant de l'attribution de compensation concernant les aires d'accueil des gens du voyage
- Indemnités des élus
- Régies de recettes et d'avances - indemnités de responsabilité 2019
- Protection fonctionnelle des élus
- Délégation générale du conseil municipal au maire
- Règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public
- Convention de groupement de commandes entre la commune et le CCAS
- Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et le CCAS
- Mise à jour du RIFSEEP
- Plan de formation 2020
- Mise à disposition des véhicules
- Modalités de remboursement des frais de déplacement
- Rémunération des vacataires – sécurité écoles
- Prime exceptionnelle – COVID 19
- Mise à disposition de personnel communal au CCAS
- Mise à disposition de personnel communal à l'escapade
- Mise à disposition de personnel communal au temps de vivre
- Politique communale d'entretien des espaces publics - charte



- Fonds de concours
  - Point d'accès au droit 2018
  - Démolition et reconstruction de la salle multisports Lagrange
  - Création du multisports Beaumont
  - Création du multisports darcy
- Création d'un espace de vie sociale ZAC des deux villes
- Végétalisation de l'ancienne gare de Beaumont
- Rapport d'utilisation de la DSUCS

## II - Rayonnement

- Convention d'accès des bibliothèques structurantes aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais
- Convention avec la caisse d'allocations familiales pour le séjour d'enfants en 2020
- Fonctionnement, composition et moyens des conseils de quartier
- Conseil municipal des enfants
- Conseil des sages
- Organisation du temps scolaire

## III - Développement

- Dérogation au repos hebdomadaire dominical
- Acquisition auprès de la SCI LOCOM représentée par monsieur et madame Monnaert d'un local commercial sis 20 rue Saint-Martin

## IV - Communication

- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers 2018
- Guide interne des procédures adaptées de la commande publique
- Délégation générale du maire
- Etat récapitulatif des marchés notifiés

**Steve BRIOIS**



Maire d'Hénin-Beaumont

